

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 septembre 2025

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni lundi 8 septembre 2025, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Marie GRANDAZZI, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Lucie LEBRUN, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Catherine POSTEL, Guillaume QUETIER, Valérie RENOUF, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Carole SCOLAN (procuration à Valérie RENOUF), Olia TOUGOUCI (procuration à Jacky VAYER).

Absences non excusées : Claude BOSQUET, Antoine HAUDIQUER, Thierry LEGABLIER.

I. Désignation du secrétaire

Thierry MOURLON a été désigné secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Itinéraire cyclable T2 : validation du projet suite à la réunion du 3 septembre 2025

Gérald LEMONNIER rappelle que la 2^{ème} tranche concerne l'aménagement du chemin de l'Amour, le carrefour des Landelles et de la RD 536, et l'accès au collège de Coutainville.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté l'avant-projet lors de la réunion des commissions aménagement de l'espace/développement durable/ travaux du 3 septembre. Il est proposé de valider les orientations suivantes :

- chemin de l'Amour : création d'un plateau route de la mer, en jonction avec la rue Serpentine et d'une voie verte (réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés) sur la partie Est du chemin de l'Amour
- rue des Landelles et RD 536 : Réaménagement du carrefour et création d'une voie verte sur la partie Nord de la RD 536, en direction de la RD 651
- Rue de la Houle en direction du collège de Coutainville : L'option proposée est de diriger les usagers via la rue de la Houle, qui deviendrait une voie verte/zone 30 (circulation motorisée autorisée aux riverains). Il n'y aurait pas d'aménagements particuliers, uniquement du marquage au sol et la pose de panneaux de signalisation.
- Accès au collège : Aménagement de places de parking près du transformateur et aménagement du passage piéton.

Le montant des travaux est estimé à 447 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide les propositions pour le chemin de l'Amour, la RD 536 et la rue de la Houle, pour un montant prévisionnel estimé à 406 048.80€ HT ;
- diffère la proposition d'aménagement de l'accès au collège (en attente des résultats de la concertation avec la commune d'Agon-Coutainville et le Département).

Les travaux sur la voirie du chemin de l'amour devraient être entrepris en mars 2026. Il faudra prévenir les riverains et porteurs de projets quand le calendrier sera confirmé. En effet, si leurs propres interventions d'aménagement sur la voirie sont programmées après et entraînent une dégradation des aménagements neufs, ils auront l'obligation de reprendre les ouvrages à leur charge et à l'identique de l'existant.

IV. Reconstruction site route du Hutrel – Validation du projet suite à réunion du 23 juillet

Thierry MOURLON rappelle les orientations validées par le conseil municipal en vue de la construction de logements et éventuellement une ou deux cellules commerciales sur le site de l'ancienne cantine.

Il indique qu'une réunion de présentation s'est tenue en juillet en présence de M. CUVELIER, directeur de la SA HLM COUTANCES GRANVILLE.

La SA HLM COUTANCES GRANVILLE pourrait porter l'ensemble du programme, de sa conception à sa réalisation, y compris pour les parties annexes et/ou locaux commerciaux, en concertation avec la collectivité.

Il est précisé que ce projet de partenariat avec la SA HLM COUTANCES GRANVILLE est conditionné à l'accord de son conseil d'administration, ainsi qu'à l'obtention des agréments de l'État pour les financements qui seront sollicités.

Le nombre total de logements/cellules commerciales sera confirmé ultérieurement, lors de l'élaboration du projet définitif.

La SA HLM a indiqué que le seuil de rentabilité était fixé à 9 ou 10 logements de type T2 ou T3.

L'objectif est de proposer une offre de logement adaptée aux jeunes couples et salariés du secteur.

L'attribution des logements se fera en concertation avec la collectivité.

La gestion de la location de la location commerciale serait assurée directement par la collectivité.

Catherine POSTEL rappelle qu'elle trouve ce projet démesuré. Elle estime qu'il engendrera des problèmes de sécurité en lien avec la circulation et le stationnement. Elle propose qu'il soit reporté sur le terrain fléché au Nord du groupe scolaire, dans le cadre du projet de PLUi.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 septembre 2025

Il est indiqué que ce périmètre ne pourra pas accueillir beaucoup de logements, car il est partiellement situé en zone humide.

Louis TEYSSIER rappelle la volonté politique du conseil municipal de faciliter le développement d'une offre de logements en résidence principale à destination des jeunes actifs aux revenus modestes.

Guillaume THOUROUDE est en accord avec le projet de construction de logements. Mais il préférerait que la commune gère cette opération elle-même, afin de conserver l'entière décision du choix des locataires.

Valérie RENOUF explique que les collectivités sont consultées sur les attributions par la SA HLM, ce qui est confirmé par Lucie LEBRUN. La problématique tient surtout au délai de libération des logements et à la faible rotation des occupants.

Marie GRANDAZZI indique qu'elle est favorable au projet de logements sociaux. Elle regrette cependant que ce périmètre soit reconstruit, car la démolition de l'ancienne cantine crée une respiration dans le centre bourg, qui aurait pu être valorisée en espace vert. Mais elle a bien conscience qu'il s'agit aujourd'hui du seul foncier disponible pour ce type de projet.

Jacky VAYER regrette que l'on cède le seul foncier disponible à la SA HLM.

Louis TEYSSIER estime que la commune ne peut pas porter seule un tel projet. Il rappelle également que le projet de reconstruction a toujours été prévu sur ce site.

Mélanie DAUVIN souhaite des précisions sur la cellule commerciale. Le projet présenté par ASSYSTEM présentait une cellule commerciale, mais ce nombre sera à préciser lors de l'élaboration du projet définitif.

Une consultation a eu lieu sur ce sujet, permettant aux habitants de donner leur avis. Il en ressort que la population serait favorable à l'accueil d'une boucherie. Cependant, la localisation du site laisse planer un doute sur la visibilité et le bon fonctionnement d'un commerce. Un porteur de projet s'est malgré tout déjà fait connaître et serait intéressé pour s'installer sur ce site.

La réversibilité du local commercial en habitation sera possible.

Guillaume QUETIER indique qu'il est favorable au projet. Il rappelle que le document présenté par ASSYSTEM reste une esquisse. Le conseil municipal devra avoir un droit de regard sur le projet architectural, la circulation et le stationnement. Il estime qu'implanter un commerce à cet endroit reste risqué. Il aurait préféré que la collectivité investisse dans des locaux qu'elle aurait pu mettre à disposition d'éventuels porteurs de projets ou commerçants. Des locaux sont aujourd'hui à vendre place Zimmerbach et pourraient remplir cette fonction. Enfin, il souhaite que la commune soit exigeante sur le cahier des charges lors de l'élaboration du projet et sur les profils des futurs locataires (jeunes ménages en priorité).

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (2 votes contre : Catherine POSTEL et Guillaume THOUROUDE, 3 abstentions : Jacky VAYER, Mélanie DAUVIN, Olia TOUGOUCHE),

- décide de solliciter la SA HLM COUTANCES GRANVILLE afin qu'elle porte le projet de reconstruction de logements/cellules commerciales sur le site de l'ancienne cantine rue du Hutrel, étant précisé que l'accord du conseil d'administration de la SA HLM ainsi que l'obtention des agréments de l'État pour les financements qui seront sollicités sont nécessaires ;
- insiste sur la nécessité de la concertation entre la SA HLM et la commune, pour l'élaboration du projet et pour les futures attributions des logements.

Catherine POSTEL souhaite que son courrier du 23 juillet dernier soit annexé au présent compte-rendu.

V. Effacement réseau haute tension - ENEDIS – convention de servitudes

Jacky VAYER indique que, dans le cadre de projet d'effacement du réseau haute tension présenté par ENEDIS, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention de servitudes autorisant ENEDIS à intervenir sur les parcelles AB 204 (voirie) et AB 206 (louée), propriétés de la commune, afin d'y installer une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 310 m, ainsi que ses accessoires.

Les travaux seront entièrement à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser les travaux sur le domaine communal ci-dessus visé,
- charge le maire de la signature de la convention et de tous documents nécessaires.

VI. Extension réseau basse tension souterraine lotissement le Dégrat – Convention de servitudes

Jacky VAYER indique que, dans le cadre de projet d'extension du réseau basse tension présenté par ENEDIS, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention de servitudes autorisant ENEDIS à intervenir sur la parcelle AS 118 (voirie), propriété de la commune, afin d'y installer une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 29 m, ainsi que ses accessoires.

Les travaux seront entièrement à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- d'autoriser les travaux sur le domaine communal ci-dessus visé,
- charge le maire de la signature de la convention et de tous documents nécessaires.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 septembre 2025

VII. Convention avec le Département – assistance technique programme entretien voiries communales 2025/2027

Il est proposé de passer une convention avec le conseil départemental pour l'assistance technique dans le cadre d'un programme d'entretien pluriannuel des voiries communales, pour les années 2025 à 2027.

La rémunération correspondante s'élèvera à 5% du montant HT des travaux réalisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de valider la proposition,
- d'autoriser le maire à signer les documents correspondants.

VIII. Convention avec le Département – aménagements voirie rue d'Agon – RD 72 : transfert de maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie de la RD 72 – rue d'Agon, il est proposé de passer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, les travaux relevant simultanément de la compétence de la commune et du Département.

La maîtrise d'ouvrage sera ainsi confiée au Département de la Manche, à titre gratuit.

La maîtrise d'œuvre de l'opération sera également assurée par le Département. Cette prestation sera indemnisée par la commune, à hauteur de 7% du montant HT des études et des travaux.

- Enveloppe financière prévisionnelle globale : 300 000€ HT, dont 225 000€ HT à la charge de la commune (+ 15 750€ pour la mission de maîtrise d'œuvre) ;
- Réalisation des travaux prévue en 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de valider la proposition,
- d'autoriser le maire à signer les documents correspondants.

IX. Rapport de la CLECT sur la rétrocession de certains équipements sportifs aux communes

Suite à la décision du conseil communautaire portant sur la rétrocession de certains équipements sportifs aux communes, la communauté de communes Coutances mer et bocage a transmis le rapport de la CLECT du 8 juillet 2025 sur l'évaluation des charges de ces équipements transférés ainsi que l'impact sur les attributions de compensation (voir PJ).

Pour rappel, les équipements sportifs de la commune de Blainville-sur-mer n'ont pas été transférés à la CMB.

Il est demandé aux communes de la CMB d'adopter le dit rapport.

Il est indiqué que les locaux sportifs de Blainville-sur-mer ne sont pas concernés par cette rétrocession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Catherine POSTEL) valide le rapport de la CLECT tel qu'il lui a été présenté.

X. Questions diverses

1. Remboursement partiel d'une facture de location d'un mobil home sur le camping la Melette

Suite à des problèmes de santé justifiés par certificat médical, un couple ayant réservé un mobil home du 12 juillet au 09 août a dû quitter le camping début août.

Il est proposé le remboursement aux clients d'une semaine de location, soit 470€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition de remboursement présentée.

2. Budget assainissement : révision de crédits DM1

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative suivante, afin de comptabiliser les reprises de subventions pour l'extension du réseau la Halle/les Landiaux et le déplacement du poste de relevage du pont crochu :

Section d'exploitation :

- dépenses - compte 023 – virement à section investissement : + 15 000€
- recettes – compte 777-042 – quote-part subventions investissement : + 15 000€

Section d'investissement :

- dépenses - compte 13918-040 – subventions équipement : + 15 000€
- recettes – 021 – virement de la section d'exploitation : + 15 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote la révision de crédits présentée ci-dessus.

3. Budget camping : durée d'amortissement de biens

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement des biens suivants :

- mobil home IRM RIVIERA – n° inventaire MAT 2-2024 : **10 ans**
- tondeuse GRILLO (acquisition en fin de crédit-bail) – n° inventaire MAT 1-2024 : **2 ans**

4. Budget commune : durée d'amortissement d'un équipement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à 10 ans la durée d'amortissement du fonds de concours versé au profit de la CMB (123 123.17€), dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du plateau sportif et du parking scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 8 septembre 2025

5. Budget commune : virements de crédits DM3

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative suivante, afin de comptabiliser les reprises de subventions de 2024 pour l'effacement des réseaux la Halle/les Landiaux et la rénovation de l'éclairage public énergivore :

Section de fonctionnement – dépenses :

- compte 681 – dotations aux amortissements : + 4 000€
- compte 61521 - entretien terrains : - 4000€

Section d'investissement – recettes :

- compte 2804182 - amortissements subventions : + 4 000€
- compte 2111 – vente de terrains nus : - 4000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les virements de crédits présentés ci-dessus.

6. informations diverses

Valérie RENOUF indique avoir reçu TF1 au sujet de l'initiative « Bonheur-sur-mer ».

Elle rappelle également l'organisation des Journées Nationales des Artistes, qui se dérouleront les 13 et 14 septembre au VTF et d'une exposition à venir en mairie à la fin du mois.

Elle informe le conseil que le panneau d'informations numérique est en place et sera bientôt opérationnel.

Mélanie DAUVIN fait part de la proposition d'une habitante d'organiser une bourse aux livres. Il est rappelé qu'une vente de livres de la bibliothèque va être organisée prochainement. Il s'agirait peut-être de mettre en relation ces personnes pour organiser un événement en commun. Gerald LEMONNIER rappelle qu'une nouvelle boîte à livres va être installée à proximité de la bibliothèque.

Guillaume THOUROUDE revient sur l'aménagement de la voirie à la Louverie. Il indique que le sens de la priorité de circulation retenue pour le passage de « l'écluse », sur conseil de l'agence technique départementale, n'est pas forcément cohérent. Il lui est indiqué que l'aménagement est toujours en phase d'essai et donc non définitif.

Guillaume THOUROUDE explique avoir participé à la dernière réunion de préparation du plan communal de sauvegarde (PCS). Il indique qu'il faudra prévoir des acquisitions de matériel et/ou de logiciels.

Louis TEYSSIER et Jacky VAYER rappellent l'importance de la réunion de travail sur le PLUi et le PPRL, programmée le 11 septembre prochain. Ils invitent les membres des commissions à se mobiliser sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.